

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 78 (1927)
Heft: 4

Nachruf: Nos Morts
Autor: Kobelt

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sidérera toujours comme son devoir de veiller au maintien de la richesse forestière du pays, d'encourager tous les efforts faits pour mettre en valeur les ressources offertes par la forêt, par la chasse et par la pêche, de participer avec les organes du génie civil et du génie rural à mettre les populations de la montagne à l'abri des catastrophes qui les menacent et à rendre leur existence plus facile. »

Espérons que nos hautes autorités fédérales continueront, comme dans le passé, par une juste compréhension de ces tâches, à lui rendre possible une bonne exécution de celles-ci, cela dans l'intérêt supérieur du pays.

H. Badoux.

NOS MORTS.

† M. Martin Wild,

ancien administrateur des forêts de la ville de St-Gall.

Le 31 janvier est décédé, à St-Gall, des suites d'une pneumonie, à l'âge de 87 ans, M. M. Wild qui, pendant longtemps, a dirigé avec un soin scrupuleux l'administration des forêts de cette ville.

Né à Thusis, dans les Grisons, le 18 avril 1840, M. Wild a fait de bonne heure ses premières armes dans le service forestier. A 18 ans, il est nommé garde forestier de sa commune d'origine. Mais cette occupation ne le satisfait pas complètement. Désireux de s'instruire, il a l'ambition d'entrer à l'Ecole forestière de Zurich, bien que ses études préliminaires fussent fort rudimentaires. Nombreuses furent les difficultés à vaincre, mais le jeune candidat avait une volonté de fer et l'ambition de réussir. Il surmonte tous les obstacles, peut entrer au « Poly » et, en 1865, subit avec succès l'examen final à l'Ecole forestière.

Notre jeune forestier s'occupe d'abord d'arpentage : levé du plan des forêts du monastère de Disentis, des forêts communales du Val Calanca, de forêts soleuroises, etc.

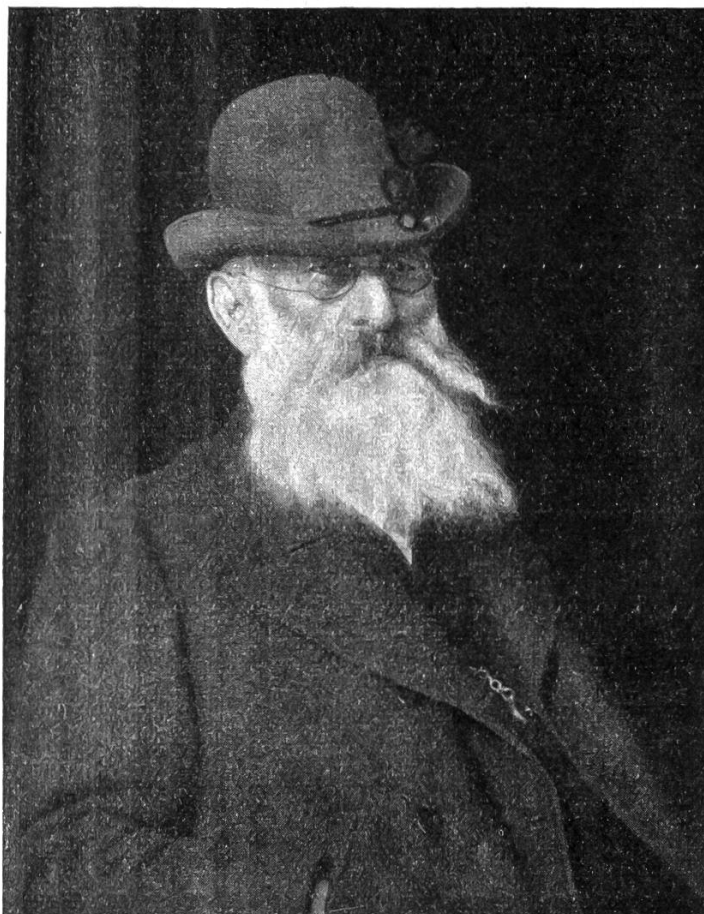
En 1873, il abandonne les travaux du géomètre et devient inspecteur forestier d'arrondissement à Sargans. Peu après, M. J. Coaz, qui alors était inspecteur forestier cantonal à St-Gall, ayant été appelé à Berne comme premier inspecteur forestier fédéral, c'est M. Wild qui est choisi comme son successeur. Placé à la tête de l'administration forestière st-galloise, il déploie une belle activité. Mais il n'y reste que peu de temps. En 1882, la ville de St-Gall lui confie le poste d'administrateur de ses forêts.

Le défunt a dirigé de nombreux cours intercantonaux de gardes

forestiers, pendant lesquels il fit montre de réels dons pédagogiques. Excellent chanteur lui-même, il a, pendant ces cours, toujours cultivé avec grand soin le chant, ce qui leur donnait un caractère d'agréable intimité. Et point n'est besoin de dire que le répertoire de ces chants était aux antipodes de celui de l'internationale et de l'antimilitarisme. Au cours des réunions de la Société forestière suisse, dont il était un des participants les plus assidus, M. Wild eut souvent l'occasion de faire admirer sa belle voix et ses talents musicaux.

M. Wild a fait partie pendant longtemps de la commission fédérale de l'examen d'Etat forestier; la Société forestière suisse l'avait promu au rang de ses membres d'honneur.

L'activité forestière du défunt s'est déployée essentiellement dans la gérance des forêts communales de St-Gall (750 ha), fonction qu'il revêtit pendant 35 ans. C'est à son initiative que cette ville doit la création de nombreux chemins forestiers, d'une scierie communale et d'un établissement pour l'injection des bois, créations qui se montrèrent avec le temps une belle



source de profits. Ces préoccupations d'ordre matériel n'ont pas empêché le défunt de chercher, en toute occasion, à embellir les boisés dont il avait la garde, à y tracer des allées pourvues de banes, de fontaines, etc.; il fut un des initiateurs de la création du parc d'acclimatation « Peter und Paul », une des plus remarquables attractions de la ville de St-Gall.

Sévère pour lui-même dans l'accomplissement de ses devoirs, M. Wild était exigeant vis-à-vis de ses subordonnés. Mais il savait tempérer cette sévérité par la plus réelle bonté et par un sentiment très élevé de sa responsabilité. Il a su veiller de façon paternelle au bien-être de son personnel subalterne.

Aussi bien, M. Martin Wild laisse-t-il le souvenir d'un sylviculteur énergique, au caractère droit, d'un homme qui fut l'escave du devoir. Son souvenir restera en honneur parmi les forestiers de son pays.

Kobelt.

(Extrait et traduit d'un article paru au n° 3 de la «Zeitschrift».)

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité permanent des 2/3 février 1927, à Zurich.

1° Sont reçus comme nouveaux sociétaires :

MM. *U. Bazzigher*, inspecteur forestier d'arrondissement à Coire.

R. Huber-Saxer, Forstpräsident, à Hägglingen (Argovie).

Nous avons à déplorer le décès des sociétaires suivants : MM. *L. Furrer*, ancien inspecteur forestier d'arrondissement, à Breitenbach (Soleure), *R. Balsiger*, ancien conservateur des forêts à Berne, et *M. Wild*, ancien administrateur communal des forêts, à St-Gall. Les deux derniers étaient membres d'honneur de notre société.

2° Une demande a été adressée au Conseil de l'École polytechnique, tendant à ce qu'il veuille bien nous accorder un subside en compensation des journaux reçus en échange de notre organe et qui sont donnés à la bibliothèque de l'École forestière. Cette demande a été admise ; un subside annuel de 200 fr. nous sera versé dès le commencement de 1927.

3° La vente du supplément „Der Plenterwald“, par *R. Balsiger*, ne donne pas un résultat satisfaisant ; celle de notre publication „Die forstlichen Verhältnisse“ est plus favorable, encore qu'on soit surpris de constater combien quelques cantons s'y intéressent peu.

4° „*La Suisse forestière*“ a paru à la fin de l'année 1926, ainsi que c'était prévu. Le contrat avec l'éditeur Payot & Co., à Lausanne, a donné lieu à une discussion laborieuse. Le comité l'admet.

5° La série de conférences forestières que l'on désire donner en 1928 n'est pas encore définitivement assurée. Le comité décide de continuer ses démarches pour la réussite de l'entreprise en particulier auprès de l'Inspection générale des forêts.

6° Un rapport est présenté sur l'avancement des travaux de la commission spéciale pour la publication d'un ouvrage d'orientation forestière destiné à la jeunesse. La commission a déjà commencé la rédaction de quelques chapitres. Une sous-commission du comité est chargée d'étudier plus à fond le côté administratif de l'entreprise (éditeur, impression, justification financière) et de faire les propositions définitives à la prochaine séance.

7° L'Office forestier central désire agrandir le domaine de la statistique forestière et en particulier réunir des données sur la consom-